



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



COMMUNIQUE SUR UN DEPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION DU PUBLIC POUR LE NO₂

Concentrations supérieures à 200 µg/m³ en moyenne horaire JOURNEE DU 08 Février 2011:

Sur l'agglomération Toulousaine, l'ORAMIP a enregistré sur plusieurs stations dans la matinée du mardi 8 février 2011 des concentrations de dioxyde d'azote supérieures au seuil de 200 µg/m³ entre 08h00 et 10h00 locale.

Les stations de surveillance de l'ORAMIP concernées par ce dépassement du seuil d'information sont : la station de fond « Jacquier » et la station de proximité automobile « Périphérique ».

La concentration maximale mesurée par la station de fond « Jacquier » a été de 219 µg/m³ en moyenne horaire et la station de proximité automobile « Périphérique » a mesuré une concentration maximale de 219 µg/m³ en moyenne horaire.

La cause principale de cette pollution est l'accumulation du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent extrêmement faible, du dioxyde d'azote émis principalement par les automobiles et les dispositifs de chauffage.

A partir de 11h00 locale, les concentrations horaires sont redescendues en dessous du seuil de 200 µg/m³ sur l'ensemble des stations

Les personnes sensibles doivent respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours ou l'adapter sur avis de leur médecin. Plus généralement, il est conseillé de consulter son médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît.

Il est recommandé aux personnes sensibles :

- d'éviter toutes activités physiques et sportives intenses augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés cet après midi et ce soir,
- de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac.

Ces recommandations n'interdisent cependant pas les sorties en plein air. Il convient également de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution. Il est recommandé à toutes les personnes qui le peuvent d'éviter d'utiliser leur véhicule à moteur personnel ou, du moins, de limiter leur vitesse, de pratiquer le co-voiturage, et de privilégier les transports en commun, le vélo, la marche à pied...

Renseignements techniques **ORAMIP** : 05.61.15.42.46 et www.oramip.org
Informations sur la santé, **AIR-SANTE** : 05.61.77.94.44

Message sanitaire associé

Avis du Conseil relatif aux conduites à tenir lors d'épisodes de pollution atmosphériques (18 avril 2000)

Le conseil supérieur d'hygiène publique de France :

- Souligne que la situation lors d'un épisode de pollution ne justifie pas des mesures de confinement ; il convient donc de ne pas modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;
- Attire l'attention des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, pédiatres, allergologues et pneumologues, sur l'existence d'une sensibilité individuelle aux polluants atmosphériques ; pour un enfant comme pour un adulte, c'est l'expérience ou, chez un patient, l'évolution de sa maladie, qui permet de savoir si la pollution atmosphérique a un impact perceptible sur sa santé ;
- Demande aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants (puéricultrices, assistantes maternelles, enseignants, éducateurs, responsables d'éducation physique et sportive,...) d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge, des yeux,...) lors des épisodes de pollution et de ne pas hésiter à prendre un avis médical ; ces pics pourraient, en effet, révéler une sensibilité particulière de certains enfants. Il convient également de ne pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants,... ;
- Conseille aux parents d'enfants asthmatiques de signaler l'asthme de leur enfant aux responsables de la structure qui l'accueille. Il est rappelé qu'en milieu scolaire l'enfant asthmatique peut bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ;
- Recommande aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques de respecter rigoureusement leur traitement de fond, d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état et de ne pas hésiter à consulter leur médecin ;
- Rappelle aux patients asthmatiques qui sont sujets à des crises d'asthme déclenchées par l'effort qu'ils peuvent, lors des épisodes de pollution atmosphérique, avoir recours à un broncho-dilatateur inhalé en prévention, selon les recommandations de leur médecin traitant ;

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France fait les recommandations suivantes en cas de dépassement des seuils d'alerte :

⇒ Enfants âgés de moins de 6 ans (crèches, écoles maternelles,...)

Déplacements habituels
(domicile - lieu de garde ou école) Ne pas modifier les déplacements habituels.

Récréation ou temps équivalent Éviter les activités à l'extérieur.

⇒ Enfants âgés de 6 à 15 ans (écoles primaires, collèges, centres aérés,....)

Déplacements habituels
(domicile - lieu de garde ou école) Ne pas modifier les déplacements habituels.

Récréation ou temps équivalent sans
activité sportive organisée Éviter les activités à l'extérieur.

Activités sportives Éviter les sports extérieurs et privilégier, à l'intérieur des locaux, les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible (cela correspond à une activité physique qui n'oblige pas à respirer par la bouche).

Compétitions sportives Reporter toute compétition qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur de locaux.

⇒ Adolescents et adultes

Déplacements* Ne pas modifier les déplacements prévus.

Activités sportives Éviter à l'extérieur des locaux, les activités sportives violentes et les exercices d'endurance. Privilégier les activités sportives dans les gymnases.
Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenterait une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Compétitions sportives Déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions prévues à l'extérieur des locaux.
Il incombe aux sportifs de haut niveau de juger de l'opportunité de leur participation à la compétition, en fonction de leur expérience et de l'avis de leur médecin.

** Il est recommandé à toutes les personnes qui le peuvent d'éviter d'utiliser leur véhicule à moteur personnel ou du moins, de limiter leur vitesse, de pratiquer le co-voiturage et de privilégier les transports, le vélo, la marche à pied...*